



## Rupture de pacs et vente d'une maison

Par **CLAIRE**, le **25/06/2009** à **15:56**

Bonjour,

Je me sépare d'avec mon conjoint. Nous avons achetés une maison en 2007 que nous n'avons pas fini de payer.

Le pacs me protège t-il en cas de refus de vente de la maison de sa part ou puis-je rompre le pacs avant la vente de la maison sans risque d'être moins protégée juridiquement si lui refuse de vendre la maison?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **26/06/2009** à **13:10**

Bonjour

**A défaut de précision dans la convention de PACS**, les partenaires sont soumis en ce qui concerne la gestion de leurs biens au régime légal de la séparation des patrimoines.

Ainsi, chacun des partenaires conserve la pleine propriété de ses biens personnels possédés avant la conclusion du PACS.

Chacun des partenaires peut prouver par tous les moyens qu'il a la propriété exclusive d'un bien.

Les biens sur lesquels aucun des partenaires ne peut justifier d'une propriété exclusive sont réputés leur appartenir à chacun pour moitié.

Conformément à l'article 815 du code civil disposant que :

[citation]Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.[/citation]

il apparaît que votre demande de sortir de l'indivision est de droit. Attention la vente de la maison n'est pas garantie vu que votre futur ex-partenaire peut s'il en a les moyens vous racheter vos parts de la maison.

Restant à votre disposition.

Par **Sissibibi**, le **10/02/2017** à **18:35**

Bonjour,

Mon fils est pasce et est propriétaire d une maison avec son amie avec un credit immobilier en cours,ne s'entendant plus elle veut vendre la maison mais lui n est pas d accord et il ne veut pas la racheter il voulait attendre 2 ans pour au ils perdent moins la vente mais elle n est pas d accord ,quelle solution s,il vous plait

Sincères salutations

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **00:43**

Bsr...

Il n'y a pas de solution. Il gagnera néanmoins du temps s'il refuse la vente car la procédure est longue pour qu'elle obtienne la vente via la juridiction compétente.

MAIS attention, une vente aux enchères se fait en général à un prix inférieur au marché...